

Service émetteur : Délégation départementale  
d'Ille-et-Vilaine  
Département Santé-Environnement

Monsieur le Maire  
35440 FEINS

Affaire suivie par : Marie-Agnès PILARD  
Courriel : [ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr)

Téléphone : 02.99.33.34.30  
Télécopie : 02.99.33.34.19

N/Réf: EL/CYANO/BB  
P.J. : 1  
Date : 24 août 2018

Objet : Contrôle sanitaire des eaux douces de loisirs – **CYANOBACTERIES**

En complément du contrôle sanitaire réglementaire des baignades, fondé sur des analyses bactériologiques, une surveillance des zones de baignade et de loisirs nautiques en Ille et Vilaine est organisée pendant la saison estivale 2018, afin de détecter toute prolifération algale -en particulier de cyanobactéries- susceptible d'engendrer un problème sanitaire pour les utilisateurs (démangeaisons, gastro-entérites,...).

Je vous adresse les résultats des campagnes de prélèvements réalisés dans la zone de baignade et de loisirs nautiques de votre commune (**Etang du Boulet**), en vue de la recherche des cellules de cyanobactéries.

Date	Nb de cellules cyanobactéries/ml	Toxines µg/l
27/06/2018	25 600	Non Mesuré
05/07/2018	19 700	Non Mesuré
11/07/2018	85 040	Non Mesuré
17/07/2018	17 760	Non Mesuré
25/07/2018	1 600	Non Mesuré
09/08/2018	31 580	Non Mesuré
14/08/2018	40 680	Non Mesuré
23/08/2018	31 360	Non Mesuré

#### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Niveau d'alerte 1 (information) :> 20.000 et < 100 000 cellules par ml

Niveau d'alerte 2 et 3 (Interdiction de la baignade et restrictions possibles de certaines activités nautiques) : > 100.000 cellules /ml

Niveau d'alerte 4 (interdiction de tous les usages) : présence d'une couche mousseuse, forte coloration de l'eau, dépôts importants sur les rives,....

Les résultats des derniers prélèvements réalisés le 23 août 2018 mettent en évidence un nombre important de cyanobactéries potentiellement toxiques dans la zone de baignade et de loisirs nautiques de votre commune supérieur au **niveau d'alerte 1** : 20 000 cellules/ml.

**Il convient en conséquence d'informer les usagers par la pose de panneaux qui devront indiquer la nature du risque et les précautions à prendre (exemple d'information du public niveau 1 d'alerte en pièce jointe).**

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce sujet.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Marie-Agnès PILARD

**Copie** : - Préfecture, Service de la Protection Civile  
- Nautisme en Ille et Vilaine - Maison des sports – RENNES